

et chargé du travail permanent dans le domaine militaire. De son siège, à Washington, il donne des directives stratégiques et politiques aux commandants suprêmes placés sous ses ordres. Les onze autres membres de l'OTAN sont associés au travail du Groupe permanent par l'entremise d'un Comité de représentants militaires établi à Washington et formé des représentants des chefs d'état-major des autres pays membres. Ainsi, tous peuvent être tenus au courant des événements.

Le commandement militaire direct est exercé à l'OTAN par les Commandants suprêmes. Le premier à être désigné au poste de commandant suprême des Alliés en Europe et chargé de la défense de l'Europe occidentale fut le général Dwight D. Eisenhower, en 1950. Après être demeuré en fonction un peu plus d'un an, il démissionna et fut remplacé par le général Matthew Ridgway. Au début de 1952, l'amiral L. D. McCormick, de la marine des États-Unis, fut nommé commandant suprême pour l'Atlantique, dont il était chargé de défendre les lignes de communication. Son quartier général est à Norfolk, en Virginie.

La troisième division stratégique importante dans la région protégée par le Traité de l'Atlantique-Nord est la région Canada-États-Unis. On n'y a pas encore organisé de commandement et on n'y songe pas encore à l'heure actuelle, mais le Groupe d'organisation régionale Canada-États-Unis étudie constamment des plans de défense pour cette région.

Chacun des commandements suprêmes possède un personnel collectif dont font partie des officiers canadiens.

Participation du Canada à l'OTAN.—L'organisation de l'OTAN s'inspire dans une large mesure du principe du partage des responsabilités entre les nations membres. Ainsi, les États d'Europe, dont le territoire serait vite exposé à une attaque en cas de guerre, sont tenus de concentrer leurs efforts surtout sur des forces terrestres, y compris une armée de réserve qui pourrait être prête à combattre dans un bref délai; les États-Unis sont censés fournir les forces aériennes stratégiques; les principales puissances navales: les États-Unis, le Royaume-Uni et la France, fournissent la majeure partie de la marine de guerre. L'OTAN se rend compte aussi que certains membres ont de lourdes responsabilités en dehors de la région de l'OTAN et qu'ils ne peuvent engager toutes leurs forces dans les cadres de cette organisation, du moins en temps de paix. La France, par exemple, poursuit des opérations militaires d'envergure en Indochine; le Royaume-Uni a de lourdes responsabilités au Moyen-Orient, en Malaisie et ailleurs; les États-Unis ont pris des engagements considérables dans le secteur du Pacifique et autres régions.

En vertu des plans convenus, le Canada contribue aux forces permanentes de l'OTAN dans les trois services armés. La 27^e brigade d'infanterie, organisée spécialement aux fins de l'OTAN, a été postée en Allemagne occidentale à la fin de l'automne de 1951. Le Canada a projeté de poster quatre escadrilles de chasse du C.A.R.C. en Europe occidentale en 1952, si l'on peut mettre des champs d'aviation à leur disposition, et de porter ces forces à douze escadrilles en 1954. À la fin de 1952, vingt-quatre navires de la Marine royale canadienne feront partie des forces mises à la disposition du Commandant suprême des Alliés, Atlantique (SACLANT); ce nombre sera porté à cinquante-deux en 1954. La principale responsabilité du Canada reste toutefois la défense immédiate du territoire canadien. Aucun commandement de l'OTAN, on l'a vu, n'a été établi dans la région de l'Amérique du Nord. Les forces canadiennes désignées pour la défense directe du Canada n'ont donc pas été affectées à un commandement de l'OTAN, bien que de fait elles défen-